

Séance du 6 mai 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le six mai deux mille vingt-cinq à neuf heures quarante, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2123

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 mai 2025.

CE2124

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 avril 2025, avec la modification à la résolution CE2119 « Reconnaissance de l'organisme Hockey Lévis » comme suit :

- par le remplacement, dans le titre et à l'alinéa, du document d'aide à la décision « DVC-DIR-2025-009-R-1 », par le document d'aide à la décision « [DVC-DIR-2025-009-R-2](#) ».
-

CE2125

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-021](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2126

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-022](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2127

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-024](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2128

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-025](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2129

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 15 avril 2025

Document d'aide à la décision [ENV-2025-019](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 15 avril 2025 à titre de reddition de compte et d'information.

CE2130

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 21 février 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-020](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 21 février 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2131

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 27 mars 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-023](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 27 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2132

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de l'assemblée de consultation tenue le 25 mars 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-055](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de l'assemblée publique tenue le 25 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2133

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 24 mars 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-062](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 24 mars 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2134

Ajustement à la structure à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

Document d'aide à la décision [GCH-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'ajustement à la structure de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-002, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis présentés à cette fiche de prise de décision, de même qu'à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE2135

Prolongation du contrat de travail du Directeur du génie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prolonger le contrat de travail de Pierre Lefèvre, Directeur du génie, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2025-032, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE2136

Nomination d'un Directeur adjoint à la Direction de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Hugo Laflamme à titre de Directeur adjoint à la Direction de la sécurité incendie, poste de cadre pompier régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 2, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE2137

Embauche d'une Coordonnatrice aux revenus à la Direction des finances et de la trésorerie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-034](#)

Il est résolu d'embaucher Cynthia Roby à titre de Coordonnatrice aux revenus à la Direction des finances et de la trésorerie, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 5 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE2138

Modifications au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2025-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les modifications proposées au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, telles que jointes à la fiche de prise de décision DEV-2025-016.

CE2139

Adoption du projet de plan régional des milieux humides et hydriques et abrogation de la résolution CE-2023-10-21 « Projet de *Plan régional des milieux humides et hydriques* »

Document d'aide à la décision [ENV-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de plan régional des milieux humides et hydriques, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-018, et d'autoriser sa transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est enfin résolu d'abroger en conséquence la résolution CE-2023-10-21 « Projet de *Plan régional des milieux humides et hydriques* ».

CE2140

Poursuite des démarches d'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire

Document d'aide à la décision [ENV-2025-019](#)

Il est résolu de poursuivre les démarches d'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-019.

CE2141

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Benoît Bouffard, à titre de représentant des citoyennes et des citoyens au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

CE2142

Remerciements à Gisèle Gagnon

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier Gisèle Gagnon pour son implication au sein du comité consultatif de toponymie, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'histoire et de patrimoine ainsi que son engagement citoyen.

CE2143

Désignation de la responsable désignée des employées et des employés et coordonnatrice de l'entente administrative concernant la communication de renseignements intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-COU-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner Lysandre Arseneau, Cheffe de service à la Cour municipale de la Ville de Lévis, à titre de responsable désignée des employées et employés et coordonnatrice de l'entente administrative concernant la communication de renseignements intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

CE2144

Attribution du contrat d'opération, de programmation et d'entretien des systèmes de jets d'eau du quai Paquet

Document d'aide à la décision [APP-2025-030](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat d'opération, de programmation et d'entretien des systèmes de jets d'eau du quai Paquet (appel d'offres 2025-55-18), à Soucy aquatik inc., pour une dépense estimée à 749 820 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2145

Entente de droit de premier refus à intervenir avec 15050995 Canada inc. concernant les lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec (rue de la Pascaline, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de droit de premier refus à intervenir avec 15050995 Canada inc., concernant les lots

4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec (rue de la Pascaline, secteur Lévis), telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2025-018, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2146

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-027](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-027, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2147

Financement de la dépense relative à la mise à jour et l'évolution du système de gestion incendie

Document d'aide à la décision [DTITN-2025-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise à jour et l'évolution du système de gestion incendie au montant maximum de 85 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73.

CE2148

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3, pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Document d'aide à la décision [DEI-2025-002](#)

ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 418 268 \$, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au ministère est de 113 872 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;
- De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme;
- De reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- D'autoriser et de certifier que François Bélanger, Directeur de l'entretien des infrastructures, est désigné à titre de représentant de la Ville et qu'il est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

CE2149

Financement de la dépense relative à la réalisation de l'aménagement paysager du parc Aline-Welsh-Murphy et du parc de la Vanoise, reliée au mandat du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 35 000 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de l'aménagement paysager du parc Aline-Welsh-Murphy et du parc de la Vanoise, reliée au mandat du comité des services de proximité, tel que précisé dans la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-010.

CE2150

Approbation de l'édition 2025 du cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs et soutien à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'édition 2025 du cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-019, afin de permettre la saison 2025 de jardinage et de soutenir Le filon, le Service d'entraide de Charny, le Service d'entraide de Pintendre et le Service d'entraide de St-Étienne, et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2151

Avis de motion du Règlement RV3534 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [GRE-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3534 établissant un tarif

applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2025-005.

Ce règlement a pour objet d'établir un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et de remplacer le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et ses amendements.

CE2152

Adoption du Règlement RV3534 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville

Document d'aide à la décision [GRE-2025-005](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3534 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2025-005.

CE2153

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations de février, mai et novembre 2025

Document d'aide à la décision [FIN-TRE-2025-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunts identifiés ci-dessous à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible lors de son refinancement :

- RV-2010-09-23: 1 350 024 \$;
 - RV-2012-11-58: 329 000 \$;
 - RV-2015-14-05: 66 300 \$;
 - RV-2016-15-44: 57 200 \$.
-

CE2154

Résolution d'intention d'adopter prochainement un Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

ATTENDU QUE la Ville a adopté un projet de plan régional des milieux humides et hydriques (« PRMHH »), conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2, « Loi sur l'eau »);

ATTENDU QUE le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (« Schéma ») identifie les milieux naturels à conserver issus du Plan de gestion des milieux naturels (« PGMN »), mais que la Ville a fait le choix d'attendre l'approbation de son PRMHH avant de prévoir, à même son Schéma,

les mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur de l'ensemble des milieux naturels, tant ceux identifiés au PRMHH que ceux au PGMN;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'eau, la Ville doit assurer la compatibilité de son Schéma avec son PRMHH et, conséquemment, adopter toute modification utile à son Schéma en vue d'assurer cette compatibilité et prendre toutes les mesures de contrôle intérimaire appropriées, selon le cadre légal qui la régit;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville devra donc prochainement modifier son Schéma afin d'y intégrer des dispositions relatives à la conservation de certains milieux naturels d'intérêt issus du PGMN et du PRMHH pour assurer la compatibilité du Schéma à ces plans, incluant l'identification des mesures en vue d'assurer leur protection ou leur mise en valeur;

ATTENDU que la Ville verra, par la suite, à l'intégration, à sa réglementation d'urbanisme, du cadre normatif de conservation et de préservation de ces milieux, compte tenu de l'exercice de planification qu'elle fera à même son Schéma;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exprimer son intention d'adopter prochainement un projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement afin, notamment, d'y intégrer des dispositions relatives à la conservation des milieux humides et hydriques et de tout autre milieu naturel présentant une valeur écologique importante et de prévoir des mesures en vue d'assurer leur protection ou leur mise en valeur.

CE2155

Résolution de contrôle intérimaire relative à la conservation des milieux naturels

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a fait part de son intention d'adopter prochainement un projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines interventions dans les milieux naturels du territoire de la Ville, et ce, afin de ne pas compromettre la mise en œuvre de la planification souhaitée eu égard à l'intégration, à même le schéma d'aménagement et de développement de la Ville, de mesures particulières liées au Plan régional des milieux humides et hydriques (« PRMHH ») et du Plan de gestion des milieux naturels (« PGMN »);

ATTENDU QUE la présente résolution de contrôle intérimaire vise à assurer, dès maintenant, que les interventions à venir ne se font pas à l'encontre de l'exercice de planification souhaité et des orientations qui seront mises en œuvre dans la réglementation d'urbanisme;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

D’interdire, dans le territoire d’application du projet de Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels, identifié au plan joint en annexe B à celui-ci, tout usage, activité, ouvrage, construction et travaux. Toutefois, cette interdiction ne vise pas :

1° les interventions identifiées au deuxième alinéa de l’article 62 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), sauf à l’égard de la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P-41.1) à l’égard de laquelle les effets de l’avis de motion donné lors de la séance du sont ceux prévus au troisième alinéa de l’article 68 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

2° les interventions autorisées par le projet de Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels aux conditions qui y sont prévues.

CE2156

Financement de la dépense relative au projet du poste de police et de maison de justice de proximité

Document d’aide à la décision [GEN-RPBA-2025-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet du poste de police et de maison de justice de proximité, au montant maximum de 1 500 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2022-21-73.

CE2157

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du système de réfrigération de l’aréna André Lacroix et transaction et quittance mutuelle relative aux travaux de remplacement du système de réfrigération de l’aréna André Lacroix (appel d’offres 2019-55-74) à intervenir avec Bouthillette Parizeau inc.

Document d’aide à la décision [GEN-RPBA-2025-005](#)

Il est résolu, pour financer la dépense additionnelle relative aux travaux de remplacement du système de réfrigération de l’aréna André Lacroix, d’affecter un montant de 30 000 \$ aux activités d’investissement provenant d’un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux, et ce, à compter de l’an 2026 et si la dépense s’avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d’autant.

Il est également résolu de financer la dépense additionnelle relative au remplacement du système de réfrigération de l’aréna André-Lacroix, au montant maximum de 37 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2022-21-74.

Il est enfin résolu de conclure la transaction et la quittance mutuelle relative aux travaux de remplacement du système de réfrigération de l’aréna André Lacroix (appel d’offres 2019-55-74) à intervenir avec Bouthillette Parizeau inc., telle que jointe à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2025-005, et d’autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l’assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2158

Attribution du contrat de mise à niveau et d'ajout de nouveaux équipements de traitement à la station d'épuration des eaux usées de Desjardins et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-031](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de mise à niveau et d'ajout de nouveaux équipements de traitement à la station d'épuration des eaux usées de Desjardins (appel d'offres 2025-50-12), à Groupe Allen, pour une dépense estimée à 5 053 837 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de 50 semaines, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2159

Dépôt de l'étude de préconcepts pour la réparation du quai Impérial (phase 1 et 2) et mandat à la Direction générale

Document d'aide à la décision [DEV-2025-023](#)

L'étude de préconcepts pour la réparation du quai Impérial (phase 1 et 2) est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de mandater la Direction générale afin de déposer, de toute urgence, des scénarios alternatifs permettant de corriger la situation à ce site le plus rapidement possible.

CE2160

Rétablissement prospectif de l'indexation des rentes et du versement rétroactif de la rente en suivi à la décision de la Cour suprême du Canada dans le dossier de contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et autorisation d'en appeler d'un jugement de la Cour supérieure

Document d'aide à la décision [FIN-2025-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rétablissement prospectif de l'indexation des rentes et du versement rétroactif de la rente qui pourrait être due aux retraitées et aux retraités visés à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada, dans le dossier de la contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction des affaires juridiques à porter en appel le jugement de la Cour supérieure du 28 mars 2025.

CE2161

Attribution de contrat relatif au projet de travaux d'agrandissement de l'aréna André- Lacroix à Lévis

Document d'aide à la décision [APP-2025-034](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif au projet de travaux d'agrandissement de l'aréna André-Lacroix à Lévis (appel d'offres 2025-50-15), à Constructions M inc., pour une dépense estimée à 2 028 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux

CE2162

Modification de la résolution CV-2024-0730 « Embauche d'une Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville de Lévis » et nomination d'une Greffière adjointe et Assistante-greffière de la Ville

Document d'aide à la décision [GCH-2025-039](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2024-0730 « Embauche d'une Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville », par le remplacement, dans le titre et dans l'alinéa, des mots « Greffière adjointe » par les mots « Greffière adjointe et Assistante-greffière », et de confirmer cette nomination à titre de Greffière adjointe et Assistante-greffière à la Direction du Greffe de la Ville rétroactivement au 9 décembre 2024.

CE2163

Avis de motion du Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-017-R-1.

Ce règlement a notamment pour objet d'interdire tout usage, construction, ouvrage ou travaux à l'intérieur des milieux humides d'intérêt et des milieux naturels d'intérêt tels qu'ils apparaissent à la carte jointe en annexe B du projet de règlement, incluant les parties de ces milieux qui sont situées à l'intérieur d'une zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P- 41.1), sous réserve des exceptions prévues au projet de règlement et des conditions qui y sont fixées.

CE2164

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-017-R-1.

CE2165

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 08.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif